

Choix du Matériel Végétal

Le choix du matériel végétal est important lors de la plantation. La Société de Viticulture du Jura vous propose une série de fiches techniques afin de vous guider dans vos choix.

Les étapes de préparation à la plantation : synthèse du choix

la Parcelle :

- Le sol : sa nature (substrat et sous-sol) son profile, **analyse obligatoire**
- Orientation, microclimat
- Précédent cultural : sensibilité (maladies, gel,...), carences,...

Le cépage : Adaptation cépage/parcelle

Destination : type de vin, vins effervescents/vins tranquilles

Critères techniques et économiques
Avec objectifs de vente par produit

Choix définitifs

Porte-Greffe

Greffon : Clones,...

De façon tout à fait logique, la première étape peut être les critères économiques qui définissent ensuite les choix techniques et notamment le choix de la parcelle.

Il est primordial de commander au moins 18 mois avant la plantation vos plants, en particulier pour des couples clone/Porte-greffe particuliers.

Le risque d'être forcé à un choix de matériel inadapté techniquement et surtout aux objectifs souhaités est trop important et souligne la nécessité d'anticiper le choix et la commande du matériel végétal.

Rappel sur le caractère obligatoire du **traitement à l'eau chaude** des greffé-soudés, inscrit sur les cahiers des charges des AOC vinicoles jurassiennes ; il vous est fortement conseillé d'exiger auprès de vos pépiniéristes et distributeurs un certificat de traitement à l'eau chaude pour chaque lot de plants acheté.

Pour plus d'informations sur les données économiques liées notamment aux **coûts de plantation**, veuillez vous référer au **Référentiel du Vigneron Jurassien** disponible à la Société de Viticulture du Jura.

Choix du Matériel Végétal



Société de
Viticulture
du
Jura

svj@jura.chambagri.fr
www.sv-jura.com



Choix du Porte-greffe :

Il se fait grâce à 2 critères principaux : le taux de calcaire actif du sol et la vigueur conférée.

3309 Couderc : c'est de loin le porte-greffe le plus utilisé dans le Jura. Il reste relativement peu résistant à la chlorose ferrique (résistance calcaire actif : 11%), de vigueur moyenne, c'est un porte-greffe qualitatif.

101-14 Millardet et de Grasset : proche du 3309C, il est également peu résistant à la chlorose (résistance calcaire actif : 9%), il confère peu de vigueur, c'est un porte-greffe très qualitatif qu'il faut planter dans des sols peu chlorosants et à éviter sur des sols peu alimentés en eau.

SO4 : Porte-greffe de moins en moins répandu dans le vignoble. Il est assez tolérant au calcaire actif (18%) Il confère beaucoup de vigueur et assimile relativement mal le magnésium. Il est plutôt à déconseiller pour une production de vin de qualité. Il est également à proscrire avec du matériel vigoureux, par exemple avec le poulard qui devient, encore plus coulard, cassant et difficile à conduire. **Son intérêt réside dans son utilisation pour les remplacements.**

Fercal : Porte-greffe moyennement à fortement vigoureux, qualitatif et très résistant au calcaire actif (40%) Il assimile relativement mal le magnésium et peut induire des symptômes de carences en cet élément.

161-49 Couderc : Porte-greffe moyennement vigoureux, qualitatif et très résistant au calcaire actif (25%) Il peut induire un développement végétatif hétérogène les premières années, à éviter sur terre lourde (marne) car peut être sujet à la Thylose ou dépérissement : **aujourd'hui nous le déconseillons pour le Jura.**

Dans notre vignoble, dans la plupart des cas le 3309C et le 101-14MG sont très satisfaisants. Seul le taux de calcaire actif peut contraindre ce choix. Ce taux ne peut être connu que par une **analyse de sols, indispensable** avant plantation. Dans ce cas, le Fercal est intéressants.

Pour plus de compléments : <http://plantgrape.plantnet-project.org>



crédit photographique : INRA
Vassal

Choix du greffon :

Il existe 2 grands types de sélections :

La sélection massale : c'est une sélection basée sur des caractéristiques visuelles : état sanitaire, niveau et régularité de rendement. Les souches ainsi choisies, d'une plus ou moins grande variabilité, sont multipliées

La Sélection clonale : c'est une sélection basée à la fois sur une sélection scientifique sanitaire (absence de virus) et sur une sélection génétique selon des critères culturels et qualitatifs. Elle repose sur la descendance végétative conforme à une seule souche choisie : ce qu'on appelle un "clone". Les intérêts sont multiples : très bonne connaissance de ce matériel, homogénéité, absence de viroses principales.

Tout comme le choix du porte-greffe, le choix d'un ou plusieurs clones doit être raisonné :

- Objectif produit : effervescent/vin tranquille, rendement,...
- Terroir/sol : sol/cépage, précocité, vigueur conférée (alimentation azotée),...
- Sensibilité aux maladies,...

Ne pas hésiter à planter une parcelle avec plusieurs clones différents : ce qui multiplie les combinaisons possibles.

Pour poursuivre, nous vous proposons une fiche par cépage qui permettra de vous aiguiller vos choix.

FAQ : les questions qui nous reviennent fréquemment :

- *Est-ce que les plants issus de sélection clonale sont plus sensibles aux maladies du bois qu'en massale ?*

A priori non. Par contre certains clones identifiés peuvent être plus sensibles que d'autres (exemple Pinot noir 115 par rapport au clone 828). Actuellement, nous n'avons pas assez de recul sur les clones jurassiens. Cependant cet impact reste très faible et mineur vis à vis d'autres facteurs.

- *Y a-t'il des différences de sensibilité à l'esca/BDA entre les portes-greffe ?*

A priori oui. Des études le montrent. Il n'y a pas actuellement de classement établi. Cependant il s'avère que le couple Porte-greffe/sols serait bien plus discriminant que le porte-greffe seul. Affaire à suivre...

- *Est-ce que le traitement à l'eau chaude influence le taux de reprise des plants ?*

Non. Très clairement, un traitement à l'eau chaude ne joue pas sur le taux de reprise. La seule influence qu'il puisse avoir, est un retard du débourrement par rapport à des plants non traités. Si la plantation ne s'est pas faite trop tardivement, est réalisée dans les meilleures conditions et suivie (état sanitaire, mise en réserve correcte,...), la reprise doit être bonne.